



Conditions spécifiques d'investissement sur EMTN Euro Croissance 8 % (XS0262970287)

Bulletin de versement et d'arbitrage « LINXEA Vie » (P5411 et P5412)

Attention ce bulletin doit impérativement nous être retourné avant le 12 octobre 2006

Adhérent(s) * :

Adresse :

Numéro* :

A envoyer à :
LINXEA
Service de Gestion des contrats individuels
51, rue Léon Jouhaux 69003 Lyon

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et /ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

Types d'opération (cocher la case correspondante)

Nouvelle adhésion

Je souhaite effectuer sur mon contrat un versement d'un montant de euros sur EMTN Euro Croissance 8 %.

Joindre impérativement le Bulletin d'adhésion sur lequel sera indiqué la répartition totale du versement initial.

Versement Complémentaire

J'effectue sur mon contrat un versement complémentaire de euros (*minimum 500 euros*) à investir sur EMTN Euro Croissance 8 %..

Mode de règlement :

par chèque bancaire ci-joint n° libellé exclusivement à l'ordre de Prudence Vie et tiré sur le compte de l'Adhérent auprès de la Banque

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) exclusivement sur le compte N°30003-03010-00067352453-44 de Prudence Vie, ouvert dans les livres de La Société Générale.

Tout versement en espèces est exclu.

Arbitrage

Je demande à effectuer sur mon contrat un arbitrage de euros (*minimum 200 euros*) réparti de la façon suivante :

Désinvestissement :

Libellé des supports	Montant ou % à désinvestir

Réinvestissement :

Libellé du support	Montant à investir
EMTN Euro Croissance 8 %.	100 %

Le solde par support après réalisation de l'opération ne doit pas être inférieur à 50 euros.

Avertissement

L'EMTN " Euro Croissance 8 % " émis et garanti par KBC. Une obligation à capital protégé n'offre pas une assurance de remboursement à 100 % à maturité. A l'échéance, en cas de crack boursier, le Souscripteur peut perdre tout ou une grande partie de son investissement.

Cette obligation est de la responsabilité exclusive de l'émetteur. De ce fait l'investisseur est entièrement exposé au risque de crédit de l'émetteur. Ce produit n'offre aucune garantie du capital, la protection du capital se désactive en cas de baisse de l'indice de 30 %, à l'échéance.

Les caractéristiques de cette obligation sont sensibles aux évolutions du marché et peuvent changer en partie ou en totalité, tant qu'une exécution finale n'a pas été conclue. Cet instrument financier n'est accessible que dans le cadre d'un versement libre ou un arbitrage simple.

L'Adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance du prospectus simplifié du support sélectionné dans le présent bulletin ainsi que de ses particularités de fonctionnement, des recommandations et autres avertissements. Il déclare avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

Signatures

Fait à _____, le _____

Signature de l'Adhérent / Assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à Prudence Vie - 2/8, rue Luigi Cherubini - 93578 La Plaine Saint-Denis Cedex Tél : 01 58 38 71 72. Ces informations sont destinées à Prudence Vie et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.